



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

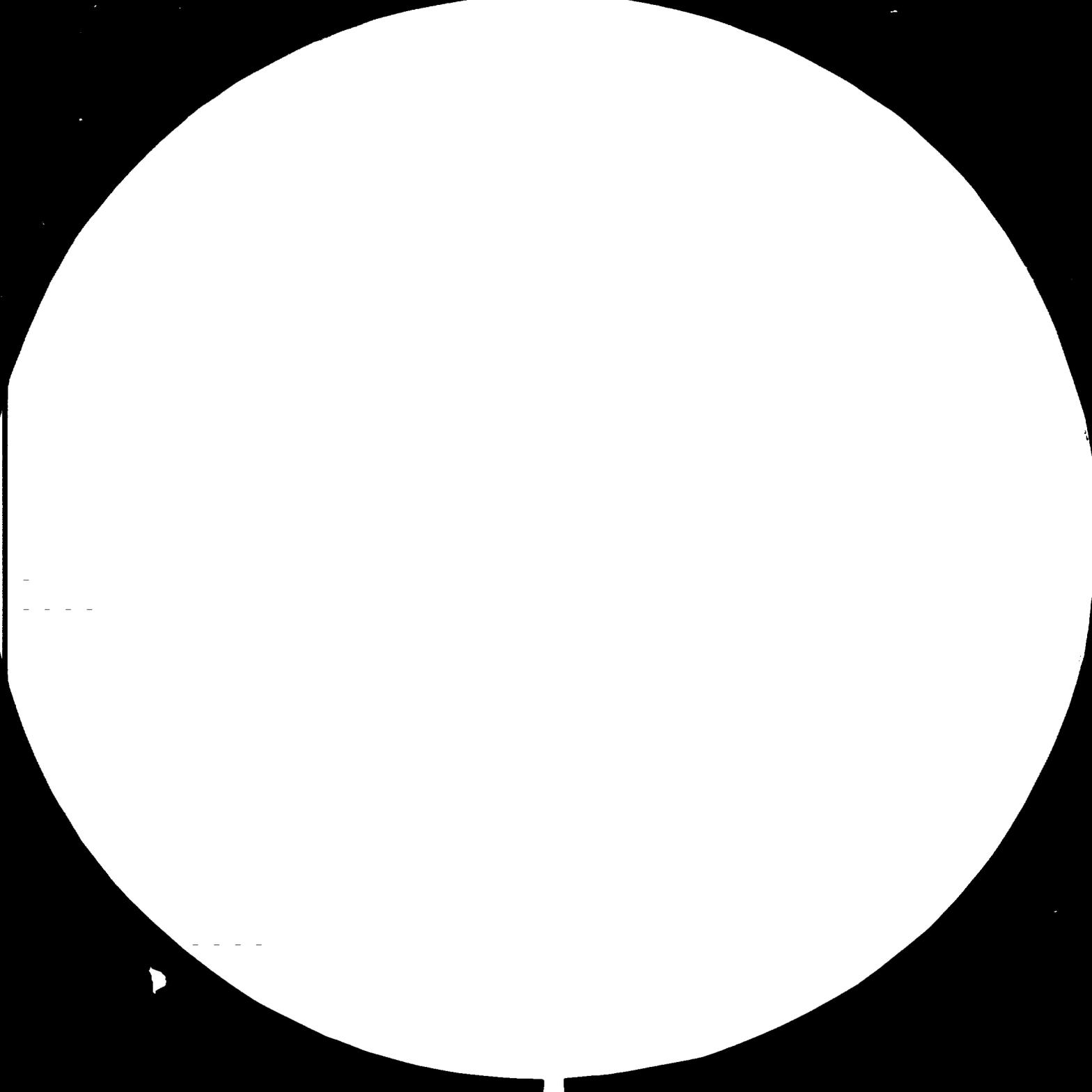
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





4.5
3.6
2.8
2.2
1.8
1.5
1.2
1.0
0.8
0.6
0.5



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

LIMITÉE

09790

24 Juin 1980

(R) PROJET DU GOUVERNEMENT DU ZAIRE.

DP/ZA1/71/C08/16-11B

Rapport final, préparé par :

M. S. H. Defontaines

Expert de
L'Organisation des Nations Unies chargée du développement industriel

Ce rapport n'a pas été supervisé par l'ONUDI qui ne partage donc pas nécessairement les vues qui y sont exposées.

TERMES DE REFERENCES DE LA MISSION D'EVALUATION

1. Considérant les aides nécessaires à apporter aux PME zairoises, déterminer quel serait le cadre institutionnel national le plus qualifié pour les prendre en charge. Considérer en particulier les institutions existantes OPEZ-SOFIDE-ANEZA. Proposer éventuellement une solution reposant sur la collaboration de plusieurs institutions.
2. Définir termes de références pour mission d'évaluation ayant pour objet de définir un programme d'actions intégrées au profit des PME susceptible d'aider le gouvernement dans ses négociations avec les différentes aides multi et bilatérales pour leur confier une partie de ce programme.

Cette recherche s'articule inévitablement autour du rôle de l'OPEZ et de ses actions réelles. Mais la mission s'est efforcée de poser les problèmes plus largement, en tous les cas au delà du cadre inspiré par la structure et les opérations réelles de l'OPEZ.

Nous examinerons successivement

1. Qu'est ce que la PME Zaïroise?
2. Quelle est la réponse de l'OPEZ à ses problèmes
3. Quels sont les points de vue recueillis à l'extérieur de l'OPEZ
4. Quels seraient les repères d'une démarche constructive
5. Quelles sont les attitudes possibles de l'ONUDI
6. Quelles sont les modalités de la proposition.

1. Qu'est ce que la PME Zaïroise?

Pour savoir s'il faut et comment aider la PME Zaïroise, il faudra avoir répondu à cette question. Cela recouvre tous les secteurs d'activité: agriculture, commerce, transformation, services ... Un certain nombre d'indétermination subsistent, que nous allons énumérer:

- Point de vue sociologique: qui sont les patrons, ou ceux qui sont susceptibles de le devenir: Hommes d'affaires, professionnels, hommes politiques ou parents? La réponse entendue par ci par là est que la promotion de la PME doit constituer le moteur de la création et de la consolidation d'une classe moyenne. Cet objectif comporte un caractère politique: il conviendrait d'en analyser

les modalités pour qu'il vienne en même temps un moyen de développement économique : les chances du développement économique et social ne sont en effet pas les mêmes si les patrons sont ou non des professionnels.

Citons deux experts :

1. La motivation de la jeunesse étudiante sera différente.
 2. La rapidité de la maîtrise des technologies et par conséquent la progression dans l'autonomie de l'économie seront différentes.
- Point de vue juridique : la structure profonde de l'entreprise, la distribution réelle du pouvoir correspondent-elles au statut juridique et la structure apparente imposée par les lois.
 - Point de vue économique : connaît-on la structure du capital et sa génération ? Entre quelles limites évolue-t-il pour constituer un levier possible pour le développement.
 - Point de vue technologique : existe-t-il des particularités des entreprises zaïroises ? Comment s'exécute l'importation des techniques ? Comment s'étudient les équipements, la pertinence de leur choix pour répondre au problème zaïrois de :
 - l'utilisation des ressources locales,
 - la fabrication des produits attendus sur le marché,
 - la durée de vie et la maintenance des installations.
 - Point de vue commercial
 - Point de vue formation du personnel
 - Point de vue géographique. La diversité des conditions du Zaïre, les disparités ethnologiques sont sans doute mal connues des décideurs. Il faudrait pourtant les prendre en compte même si cela rentre en contradiction apparente avec la construction actuelle d'un pouvoir central. De nombreux projets d'envergure géographique limitée, mais totalement indépendants les uns des autres rencontreraient plus de succès que des projets issus de politique nationale (à condition qu'il y en ait une). Ceci serait à vérifier auprès des missions religieuses ou des aides étrangères qui adoptent ce point de vue.

Ces expériences inventoriées pourraient servir de pole de réflexion pour l'établissement d'une politique. En aucun cas il ne s'agirait de les stériliser.

- Point de vue administratif : quelle est la nature des écrans à la genèse et au fonctionnement des PME ? Existe-t-il pour elles des difficultés d'accès individuel aux différentes instances qui leur sont nécessaires ? rencontrent-elles des abus de pouvoir?

L'ignorance des réponses à donner à tous ces types de questions entraîne que l'assistance à la PME, vouée au hasard ou à des forces cachées a toutes les chances d'être inadéquate : par exemple qui prouvera que la personne à qui on dispense une formation est bien celle qui détient le pouvoir ?

On ne peut parler de PME en général sans avoir décomposé cette entité en éléments simples:

par secteur d'activité avec hiérarchie des priorités
par zone géographique... etc.

Encore faut-il affiner car pour prendre l'exemple de la construction dans une optique de développement, on n'assistera pas sans discernement une entreprise quand elle fait une villa, un immeuble de rapport ou un bâtiment d'élevage.

La mise en place d'un projet ONUDI à moyen terme devrait s'appuyer sur la réponse à ce type de questions. Ces PME une fois connue, il faudra savoir ce que l'on attend d'elles, quel secteur, quelle tâche on leur assigne dans le temps et l'éventail territorial, et comment les aider :

- A se financer
- A étudier leurs problèmes techniques, de matières premières, de process, d'équipement, de maintenance
- A se protéger
- A se développer

2. L'OPEZ

- 2.1 Un travail efficace de l'OPEZ pour aider les PME aurait pu être de conduire cette recherche et de proposer des actions.
- 2.2 Il n'est pas apparu que la situation de l'OPEZ ait subi de grands changements depuis les visites d'évaluation qui s'y sont succédées. Certes, un travail a été réalisé, concernant l'avancement des 2 lois fondamentales. Elles sont prêtes sur le bureau de l'assemblée. Bien que la mise en place de ces lois ait été présentée plusieurs fois comme condition sine qua non du maintien de l'assistance, il est permis de penser que cette mise en place aura des conséquences plus symbolique ou formelle que réellement motrices.
- 2.3 Signalons quelques repères qui ne prétendent pas être exhaustifs mais qui montrent les fondements de notre opinion.
- Schématiquement (et sans doute un peu trop durement) on peut dire : ce que fait l'OPEZ, d'autres structures peuvent le faire et d'ailleurs parfois le font mieux que lui. Mais il y a des domaines qui lui seraient propres et où il n'agit pas. Les raisons de cette situation :
- Le manque de moyens matériels
- et surtout le type de personnes qui constituent le cadre.
- 2.3.1 Une part importante de son travail réside dans l'assistance à la constitution de dossiers de financement. Ceci peut être fait par les banques. D'ailleurs SOFIDE le fait également et encore avec plus de moyens : équipe d'ingénieurs, voyage dans le pays.
- 2.3.2 La formation à la gestion et l'assistance sont un domaine où le CPCZ intervient très heureusement. De plus, il est en train de promouvoir une structure de cabinets de comptables agréés.

2.3.3 L'organisation professionnelle. Les boulangers ont été suivis par l'OPEZ pendant des années, mais c'est ANEZA qui a organisé un Comité professionnel et qui a réglé entre autres certains problèmes de distribution de farine. Les entrepreneurs de construction avaient préparé les statuts de leur comité. Cette association n'a pu le faire car OPEZ n'a pas pu surmonter certaines difficultés d'influences.

2.3.4 La cellule bâtiments de l'OPEZ vient balancer quelque peu les exemples négatifs précédents. C'est dans l'OPEZ une cellule qui a des préoccupations et du personnel technique (ingénieur ONUDI, architecte zaïrois, dessinateurs). Elle répond à un souci de la SOFIDE avec qui elle a passé une convention pour faire des petites études et suivre les travaux de génie civil des projets finançables. A ce titre, elle pourrait sans trop d'entorse au régime actuel venir renforcer l'équipe technique de SOFIDE ou travailler comme un bureau indépendant. Elle est présente auprès des entreprises et même si ses interventions sont limitées, elle peut être le lieu où les problèmes professionnels peuvent être entendus. Il n'empêche que la mission de cette cellule est parasitée par une foule d'actions de dépannage qui lui retirent pas mal de ses possibilités.

2.3.5 Une cellule agronomie se met en place.

2.3.6 N'ayant pas de moyens suffisants pour vivre dehors au contact des promoteurs éventuels; n'ayant vécu que des velléités de régionalisation, ayant des conditions matérielles insuffisantes, les cadres de l'OPEZ sont plutôt démoralisés et auraient tendance à avoir leur centre d'intérêt ailleurs.

2.4 Ce que l'OPEZ ne fait pas, c'est d'une part ce qui a été dit au 2.1, d'autre part l'assistance technologique aux petits industriels ou à défaut la promotion de petites sociétés d'études industrielles zaïroise indépendante de l'étranger. Ce qui a été fait dans ce domaine technologique à l'OPEZ a été fait au coup par coup, de façon non structurée de telle sorte qu'il existe peu de know How accumulé à l'OPEZ depuis 7 années d'existence.

2.5 A titre d'exemple, parce qu'il est d'actualité, citons le problème des pièces de rechange.

Les écrits, les paroles d'officiels que nous avons rencontrés, citent l'absence de pièces de rechange comme problème-clé qui expliquerait en partie le blocage des activités de distribution et de production. Il vient d'être proposé une solution; les entreprises auront une dotation en devises à cet usage. Il y a là sans doute un progrès sur l'inorganisation qui aurait conduit à servir en devises le premier demandeur ou le plus influent. Cependant, cette solution ne règle pas le problème dans son fond, car elle n'est que financière alors qu'il s'agit tout d'abord d'un problème technique :

1. De quelle assistance dispose le petit industriel pour être capable d'être servi en utilisant correctement la concurrence des fournisseurs possibles. N'ayant pas l'habitude de ces réseaux, il a toutes chances de s'adresser à une marque connue qui n'est en fait que revendeur.

2. De quelle assistance dispose le petit industriel, quand il investit, pour obtenir des fournisseurs d'équipement, d'une part des dossiers des machines avec plans et notices de fabrication des principales pièces d'usure ou pièces détachées susceptibles de défaillir, d'autre part, d'une réflexion technologique conduite au Zaïre sur les meilleurs choix d'ensembles ou sous ensembles mécaniques correspondant aux possibilités locales de réapprovisionnement ou de fabrication.

3. Qui a fait un inventaire des possibilités de travail de la mécanique au Zaïre : parc de machines-outils et taux d'utilisation; modalités à étudier pour y avoir accès, quand il s'agit par exemple d'ateliers centraux de grosses sociétés peu enclines à être ouvertes à des travaux qui ne les concernent pas directement.

4. Qui va préconiser une politique de standardisation. Tout ceci est un exemple d'une préoccupation technologique qui aurait pu être celle de l'OPEZ.

3. La perception de l'OPEZ par les autres

3.1 Les secrétariats d'Etat interrogés sur le sujet considèrent que les PME doivent être assistées par un office le plus efficace possible. Mais on ne peut affirmer qu'une politique ait été réfléchie. Ils demandent que l'on fasse des suggestions.

3.2 Les organismes CPCZ, ANELA, IRS, SOFIDE .., perçoivent que la situation de l'OPEZ n'est pas convaincante. Mais tous reconnaissent que cet office doit exister car dans les rôles de promotion, de mise en route, d'assistance technologique, ils ne peuvent le remplacer.

3.3 Les aides étrangères

La coopération française s'est retirée, après avoir établi un constat du même ordre que celui des précédents rapports de l'ONUDI. Elle estime avoir placé son aide au Zaïre dans des opérations plus efficaces pour le pays que si elle avait continué avec un OPEZ si peu opérationnel. USAID déclare sans ambage avoir peu de confiance en OPEZ et préfère mettre ses possibilités en oeuvre dans des actions régionales.

- Le Canada qui a dû réduire son programme d'assistance pour des raisons intérieures se concentre sur l'aide à FORESCOM sans exclure définitivement une possibilité nouvelle d'engagement à partir de 1982.

- Les entrepreneurs attendent une assistance pour les introductions nécessaires pour les financements, les approvisionnements, les commandes,

- Les organismes privés admettent que l'OPEZ a un rôle à jouer pourvu qu'on les laisse travailler.

4. Rappel de quelques préalables classiques au développement industriel excluant le hasard, la spontanéité qui profite toujours des conjonctures sans signification, il est opportun de respecter certains préalables :

- une programmation

- la mise en place de moyens d'Etudes et d'Ingénierie nationale

- la création d'industries d'infrastructure

- la création de centres de technologie appliquée

- l'organisation des professions.

L'attitude à adopter peut s'analyser en fonction de ces critères; en ayant auparavant admis (ce qui n'est certes pas trop surprenant) qu'il y a et y aura dans l'avenir des petites et moyennes entreprises dans ce pays.

- 4.1 La programmation. Le plan Molutu a défini des priorités; mais nous ne connaissons pas l'arsenal des moyens d'incitation mis en place pour promouvoir les secteurs clé, ni la hiérarchie impérative des secteurs que l'OPEZ devrait soutenir. Si l'agriculture est dans les priorités, encore faut-il distinguer un projet vivrier d'un projet de culture de rente. Ce dernier entretient l'extraversion de l'économie et ne concourt pas à l'autonomisation, une programmation s'appuie sur une connaissance des PME comme il a été dit au début de ce rapport.
- 4.2 Une activité nationale d'études et d'ingénierie reste seule capable à l'exclusion de firmes situées à l'étranger de prendre en compte correctement les ressources locales.
- 4.3 L'activité d'infrastructure (construction, métal mécanique ...) permet l'économie de devises au moment des investissements et permet en outre de disposer des moyens nécessaires à la maintenance des équipements.
- 4.4 La création de centre de recherche appliquée par secteurs d'activité permet la mise au point de procédés adaptés aux ressources locales de réalisation (§43) et de matières premières, les laboratoires de contrôle de qualité concourent à l'amélioration des productions. De nombreux pays se sont lancés dans cette voie de recherche en technologie appropriée.

Les domaines retenus touchent le plus souvent l'amélioration de la vie des campagnes.

Mécanique agricole et rurale

Energie

Matériaux de construction

Agro-alimentaire

4.5 L'organisation des professions. Préparée par l'office de promotion dans les phases préliminaires, elle est ensuite animée par l'organisme de type ANEZA. Il faut insister sur cette fonction dans un pays en construction libérale où les pressions sont parfois très fortes.

5. Les attitudes possibles de l'ONUDI

Trois attitudes sont possibles

1. reconduire l'assistance actuelle auprès de la cellule construction en suivant le développement spontané de l'OPEZ
2. Stopper l'intervention
3. Rechercher une solution qui tienne compte des idées exprimées au quatrième chapitre

5.1 Nous ne pensons pas que l'assistance actuelle puisse utilement être reconduite auprès de l'office. L'action telle qu'elle est menée si elle touche une vingtaine d'entreprises n'est pas suffisamment structurante.

La mise en place des 2 lois fondamentales, même si elle a lieu dans quelques mois, la création d'un fonds de participation qui permettrait de faciliter les financements, de nouvelles activités comme l'assistance à la fabrication de ponts en bois, les augmentations de ressources à travers l'affiliation et la patente obligatoire, ne sont pas de nature à opérer un changement radical qui puisse rendre l'OPEZ crédible.

5.2 Compte tenu des efforts réalisés sans résultats appréciables, compte tenu des séances de travail avec les autorités zaïroises où la situation a été plusieurs fois analysée, l'ONUDI est fondée comme l'ont fait les autres aides à estimer que son aide doit être arrêtée.

Cette décision serait à prendre après avoir mesuré les conséquences d'une déception créée auprès des autorités de l'économie nationale qui maintenant perçoivent mieux le rôle de l'OPEZ et seraient favorables à une évolution. De plus, les travaux de l'IRS de Lumbumbashi sont sur le point de déboucher sur des actions concrètes à promouvoir. Après

la mise au point des procédés, en atelier pilote, les études et travaux d'industrialisation resteront à faire ainsi que la promotion d'entreprises de production : ce sont des tâches de l'OPEZ. Si l'ONUDI se retire de l'OPEZ purement et simplement, l'acquis risque de disparaître et une collaboration ultérieure sera difficile à rétablir.

C'est pourquoi nous ne proposons pas un arrêt de l'intervention de l'ONUDI.

- 5.3 Les conversations avec les autres institutions nous ont révélé des organismes plus dynamiques où une assistance a plus de chances de s'appuyer sur une structure déjà efficace, on pourrait être tenté d'y transférer l'assistance ONUDI.

Mais : à la SOFIDE on laisse de côté tous les aspects de la promotion d'entreprise qui sont aussi déterminants que les aspects financiers du projet : ce ne serait pas le rôle de SOFIDE que de faire des études d'ingénierie.

L'ANEZA regroupe effectivement les entreprises existants et à coup sûr pose correctement leurs problèmes, mais il n'a pas la vocation de préparer les secteurs pour y faire surgir des entreprises.

L'IRS, le CPCZ reçoivent déjà une assistance de l'ONUDI.

C'est pourquoi nous ne proposons pas de transférer l'assistance à OPEZ auprès de l'un de ces organismes.

- 5.4 Il y a mieux à faire. Nous estimons que les actions des PME et de l'OPEZ continueront d'être sans amélioration, aussi longtemps qu'il n'existera une politique détaillée des PME rédigée en termes opérationnels. L'étude de cette politique aura pour conséquence de faire apparaître une nouvelle organisation nécessaire à l'OPEZ.

C'est pourquoi nous proposons que :

1. L'ONUDI participe activement à l'élaboration de cette politique dans le cadre de la préparation du Plan, 1982-86.
2. L'ONUDI participe à la redéfinition des tâches de l'OPEZ et au plan de réorganisation.

3. L'ONUDI prene en charge ultérieurement un secteur de l'OPEZ ainsi rénové.

6. Les modalités de cette proposition

6.1 Les grandes lignes de cette proposition ont été présentées et accueillies favorablement au Secrétariat d'Etat au plan qui souhaite en être la structure motrice; au secrétariat d'Etat à l'Economie dont le souci pour le secteur PME est manifesté et qui est d'accord pour participer à ce travail qui sera de nature à redresser la situation; à l'OPEZ dont le Directeur Général souhaite participer à cette "aventure".

Le représentant résident du PNUD approuve cette proposition.

6.2 Un groupe de travail est constitué sous l'égide du Commissariat général au Plan et associe le secrétariat d'Etat à l'Economie, la direction de l'OPEZ et l'ONUDI.

6.3 L'ONUDI propose un poste permanent de septembre 1980 à décembre 1981 et des missions d'appui. La première mission, octobre 1980, fixerait la méthodologie et le programme de travail dans le courant 1980, les autres missions seront plus spécialisées : une mission agro-alimentaire, de mécanique rurale, d'énergie rurale et de matériaux de construction.

Ces missions auront à articuler leurs travaux avec les autres missions prévues par l'ONUDI. Dans notre cadre les missions assistent de leur compétence dans ces spécialités le groupe de travail et spécialement l'expert permanent de l'ONUDI à traduire en termes de plan avec quantité et qualité des entreprises à promouvoir, tous les problèmes d'industrialisation de ces branches; par exemple en fournissant des ratios réalistes, intégrant la connaissance locale par l'expert permanent.

L'ONUDI suggérera la collaboration d'organismes zairois tels que laboratoire des TP pour les matériaux de construction où l'IRS qui possède à Kinshasa des équipes de chercheurs pour les travaux à caractère juridique, sociologique, technologique, etc...

6.4 L'objectif du groupe de travail devrait être la rédaction des paragraphes du Plan qui concernent les PME. A cet effet, le groupe aurait à effectuer les opérations suivantes.

6.4.1 Evaluer la nature et les domaines d'activité des PME actuelles.

6.4.2 Recenser les organismes publics ou privés qui les assistent, en vue de tirer les enseignements de certains projets qui ont valeur d'exemple.

6.4.3 Recenser les ressources locales et les obstacles à l'activité de production, obstacles d'origine humaine, administrative, sociale, naturelle ou d'infrastructure, technologique, financière.

6.4.4 En fonction des résultats des études antérieures, arrêter les secteurs où les PME se verront confier l'activité. Une répartition sera faite dans le temps (pris dans la durée du Plan 82-86) et modulée selon les disparités géographiques.

6.4.5 Définir la nature et la forme des entreprises que l'on veut voir se développer selon les secteurs et selon les régions (par exemple, coopérative, SPRL, etc...).

6.4.6 Etablir les méthodes et les procédures adaptées aux projets concernant les finances, la technique, la commercialisation, le personnel, etc..).

Par exemple, pour tel type d'activité est-il prévu de créer sur place une technologie appropriée dans des centres comme ceux que l'IRS prévoit pour l'énergie ou la mécanique rurale.., ou bien est-il prévu de mettre en oeuvre des formes à étudier d'association avec des PME étrangères tout en garantissant le transfert de la technologie.

6.4.7 Compte tenu de l'existence de structures d'appui recensés (OPEZ, IRS, Missions religieuses, Domaine présidentiel, grosses sociétés..) proposer des opérations de coordination de ces structures; des actions de restructuration (c'est à ce stade que nous proposons que soient réorganisé l'OPEZ sur les bases techniques et régionales); des créations de structures nouvelles éventuellement.

6.4.8 Extraire du Plan et des travaux de restructuration des organismes d'appui des projets bien identifiés susceptibles d'être proposés au financement

- de l'Etat
- des aides privées
- des aides extérieures

Ces projets concernent aussi bien les structures d'encadrement des PME (par exemple, une cellule d'ingénierie de l'OPEZ dans telle ville de l'intérieur; ou la création d'un centre de technologie appropriée sous l'égide de l'IRS...) que des projets de production par secteur (par exemple les coopératives de pêche, ou de sciage du bois..) ou par zone géographique comprenant de façon intégrée plusieurs activités.

6.5 Proposition concernant l'expert permanent

Nous proposons que l'expert permanent soit M. Friedmann. Au cours des contacts que nous avons eu avec lui, lors des séances de travail, des visites d'entrepreneurs, nous avons constaté qu'il avait :

1. Une bonne connaissance du Zaïre et de ses particularités.
2. Une culture générale scientifique et technique susceptible de le rendre efficace dans les problèmes techniques des PME autres que la construction.
3. Un intérêt pour l'application et les recherches en technologie appropriée.
4. L'estime des cadres de l'OPEZ ce qui constitue un atout favorable puisqu'une question importante sera la refonte de cet office.
5. La disponibilité immédiate puisque son contrat actuel se termine en septembre.
6. Son rôle sera d'assurer la permanence de l'ONUDI sur ces questions et d'introduire dans la suite de travaux, la dimension technologique et industrielle.

A ce titre la préconisation rappelée par l'ONUDI dans la mise en oeuvre de la déclaration et du plan d'action de Lima sera sous-jacente à ce travail par les préoccupations d'autonomie technologique que cela implique.

7. Conclusions

7.1 La proposition comporte le risque que le groupe de travail soit stérilisé et qu'il ne débouche sur rien de concret. Si cela devait arriver, alors en effet il n'y aurait plus rien à faire en ce moment pour ce secteur dans ce pays. En réalité, le risque de l'échec total est faible car cette proposition s'inscrit dans une convergence de vue des différentes autorités et si les moyens humains et matériels sont fournis par l'ONUDI on ne voit pas ce qui peut empêcher les experts de travailler, de rassembler les matériaux de l'étude ce qui aura pour effet minimum d'augmenter la prise de conscience des autorités.

7.2 Il se peut que certaines incompréhensions ou erreurs se soient glissées dans notre réflexion qui fut menée très rapidement. Certains jugements paraîtront donc hatifs. Nous nous en excusons.

Nous avons cependant la conviction d'avoir compris la situation et qu'il y a tout à gagner pour l'OPEZ, les PME, l'économie zaïroise à saisir l'opportunité actuelle de la préparation du plan 82-86 pour prendre de la hauteur pour définir des programmes d'action cohérents en privilégiant de façon quasi systématique les solutions locales qui tendent à rendre l'économie de moins en moins dépendante de l'étranger.



